Les brèves du Sundep Paris

mai-juin 2010

Jurys d'examen pour les DA

À l'approche des épreuves du baccalauréat, nombreux sont les délégués auxiliaires (DA) qui sont convoqués pour faire partie des jurys de baccalauréat. Rappelons que les jurys sont composés de membres des personnels enseignants de l'État. Ils peuvent comprendre des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association bénéficiant d'un **CONTRAT DÉFINITIF.**
(***Article D 334-21 du Code de l'Éducation)***

Les DA sont donc parfaitement libres d'accepter ou pas leur convocation. En pratique, le délégué auxiliaire qui désire refuser sa convocation doit la renvoyer accompagnée d'une lettre reprenant le texte de l'article du code de l'Éducation.

Inscription aux concours d'enseignement des premier et second degrés

Nouveau : l'inscription des candidats à la session de 2011 aura lieu
du mardi 1er juin 2010 à partir de 12 heures, au mardi 13 juillet, 17 heures ;
Le service d'inscription est accessible aux adresses suivantes :

- pour les concours de recrutement des professeurs des écoles : http://www.education.gouv.fr/siac1 ;
- pour les concours de recrutement des professeurs de l'enseignement de second degré : http://www.education.gouv.fr/siac2

Ces dates précoces d'inscription sont justifiées par le ministère de l'Éducation par la nouvelle organisation du recrutement des futurs enseignants . Gageons qu'il s'agit aussi d'éliminer des candidats potentiels peu informés de ces nouvelles modalités !

Dates des concours de recrutement

	externe	interne
Concours de recrutement des professeurs des écoles	septembre 2010	avril 2011
Concours de l'agrégation	mars/avril 2011	janvier 2011
Concours du CAPES, CAPET, CAPLP, CAPEPS	novembre 2010	février 2011

Formation continue

En tant qu'agent public de l'État, tout enseignant a accès aux sessions de formation dispensées par le rectorat de Paris. Il suffit de vous inscrire sur le Plan Académique de Formation (site de l'académie de Paris, onglet Enseignant, puis Formation continue, Plan Académique de Formation) à l'aide de votre Numen.
Il convient ensuite d'informer votre chef d'établissement de votre demande d'inscription.

PSAEE : nouvelles classifications, un véritable désastre !

Les employeurs ont renvoyé la discussion sur les salaires, en demandant aux syndicats de signer d'abord l'accord sur les classifications… Quatre syndicats ont obtempéré. Les négociations sur les salaires vont bientôt reprendre et les employeurs ne vont pas tarder à annoncer la couleur : **même durée du temps de travail pour tous, même nombre de jours de congés payés pour tous, suppression de tous les avantages conventionnels, etc.** Ne nous trompons pas cette nouvelle classification ne répond qu'à un seul but :
la réduction de la masse salariale à court terme.

SUNDEP-Solidaires Académie de Paris 33 rue de la Capsulerie - 93170 BAGNOLET
Tel : 01 43 60 59 47 - Email : ac-paris@sundep.org
Site web national : http://www.sundep.org
Site académique : http://sundep.idf.free.fr